



SHOOTING PILOT

LE KIT COMPLET · 5 GUIDES

Le kit droit à l'image du photographe

Cinq guides pratiques pour publier sereinement

Demande de retrait, décision de publication, protocole de séance, audit du portfolio, relecture de votre autorisation.

POUR QUI

Photographes professionnels exerçant en France : mariage, portrait, famille, corporate, événementiel.

TEMPS

Un guide par situation, de 6 à 10 minutes de lecture chacun

VOTRE RÉSULTAT

Une méthode complète, des checklists, des messages prêts à envoyer et des tableaux de suivi.

Cinq guides, une situation chacun

Chaque guide répond à un moment précis de votre activité. Tous sont gratuits, sans e-mail à laisser, et partageables tels quels avec vos confrères.

01 On me demande de retirer des photos : que faire ?

Le protocole du photographe en 5 étapes

02 Puis-je publier cette photo ?

L'arbre de décision du photographe professionnel

03 Le droit à l'image en 4 moments

Le playbook pour ne plus improviser à chaque séance

04 Vos photos publiées sont-elles vraiment couvertes ?

L'audit droit à l'image de votre portfolio — 12 questions, 6 minutes

05 Votre modèle d'autorisation vous protège-t-il vraiment ?

La grille de relecture en 10 points pour photographes

Téléchargez les autres guides et le pack complet : shootingpilot.com/outils/guide-droit-a-l-image-photographe

Repères pratiques pour les professionnels exerçant en France, pas un avis juridique. Pour un enjeu important, faites valider vos documents par un professionnel du droit. Document gratuit, diffusable sans modification. Version 1 · octobre 2026. © Shooting Pilot.



SHOOTING PILOT

KIT DROIT À L'IMAGE · GUIDE 1 / 5



01

On me demande de retirer des photos : que faire ?

Le protocole du photographe en 5 étapes

Un guide pratique pour répondre sans improviser, documenter la demande et reprendre la main.

POUR QUI

Photographes professionnels qui publient des portraits, mariages, séances famille ou reportages sur leur site et leurs réseaux.

TEMPS

Lecture 8 min · mise en place 20 min

VOTRE RÉSULTAT

Une procédure prête à utiliser, deux messages à adapter et un registre de suivi.

À LIRE AVANT DE COMMENCER

Important. Ce guide fournit des repères opérationnels généraux pour les professionnels exerçant en France. Il ne constitue pas un avis juridique. La réponse dépend notamment de la photographie, de son contexte, de l'accord obtenu, de la base juridique du traitement de données et de la demande exacte. En cas de mise en demeure, de demande d'indemnisation ou de conflit, faites-vous accompagner par un professionnel du droit.

Le message que personne n'aime recevoir

« Bonjour, j'ai vu que les photos de notre séance sont toujours sur votre site. Je ne souhaite plus apparaître sur vos réseaux. Merci de tout supprimer. »

Votre premier réflexe est peut-être de ressortir l'autorisation signée. Pourtant, la question prioritaire n'est pas « qui a raison ? », mais : **de quelles images parle-t-on, où sont-elles diffusées et quelle réponse pouvez-vous apporter rapidement ?**

Une autorisation de publication et la réglementation sur les données personnelles ne sont pas la même chose. Une photographie d'une personne identifiable peut constituer une donnée personnelle ; selon le contexte, une demande de suppression, d'opposition ou de retrait de consentement devra être examinée. Il est risqué de répondre automatiquement « vous avez signé, je ne retire rien ».

Étape 1 – Accusez réception, sans promettre l'impossible

Répondez rapidement, idéalement le jour ouvré suivant. **C'est un objectif de service, pas un délai légal universel.** Demandez si nécessaire les liens ou images concernées. Ne contestez pas à chaud, ne réclamez pas de justification intime et ne promettez pas d'effacer toute trace d'Internet.

Message prêt à envoyer :

MESSAGE À COPIER

Bonjour [Prénom],
J'ai bien reçu votre demande concernant les photographies de [séance / date]. Je vais vérifier les emplacements où ces images sont diffusées sur les supports que je gère et revenir vers vous avec un point précis. Si vous avez des liens particuliers en tête, vous pouvez me les transmettre.
Bien cordialement,
[Signature]

Étape 2 – Rassemblez les éléments du dossier

Avant de modifier quoi que ce soit, réunissez :

- les images concernées et la date de la séance ;
- le devis, le contrat et l'éventuelle autorisation de publication ;
- les supports, finalités, durée et éventuels partenaires prévus ;
- la date de publication et les liens actuels ;
- la demande originale et les échanges déjà intervenus.

Pourquoi ? Vous devez pouvoir expliquer ce qui avait été accepté, ce qui a réellement été diffusé et ce qui a été fait à la réception de la demande. Conservez seulement les pièces nécessaires, de manière sécurisée, pour une durée justifiée : « tout garder pour toujours » n'est pas une politique de conservation.

DANS SHOOTING PILOT

Votre dossier, au même endroit

Dans Shooting Pilot, le devis, le contrat signé en ligne, la galerie et les commandes d'un client se retrouvent depuis votre espace, sans fouiller votre boîte mail. Dans la galerie client, Shooting Pilot pose la question à votre place : « Autorisez-vous la publication des photos de cette séance ? ». Vous choisissez le moment, avant l'ouverture de la galerie ou après que le client a vu ses photos. Sa réponse est horodatée et, s'il passe commande après avoir accepté, un PDF d'autorisation est rattaché à sa commande.

Étape 3 – Faites l'inventaire des lieux de publication

Ne vous arrêtez pas à Instagram. Repérez chaque emplacement que vous contrôlez et chaque publication faite par un tiers.

Support	Lien / référence	Qui contrôle ?	Action / état
Site / portfolio	_____	Moi	_____
Instagram / Facebook	_____	Moi	_____
Google Business / blog	_____	Moi	_____
Publicité / page d'atterrissage	_____	Moi ou agence	_____
Lieu de réception / marque	_____	Tiers	_____
Plaquette imprimée	_____	Diffusion passée	_____

Test concret : prenez une image publiée récemment et retrouvez tous ses emplacements en cinq minutes. Si vous n'y arrivez pas, votre prochain chantier n'est pas juridique : c'est le suivi de vos publications.

Étape 4 – Décidez et exécutez, support par support

Cas A – Aucun accord documenté pour cet usage. Ne supposez pas que la prestation photographique autorisait la communication commerciale. Par prudence, suspendez l'utilisation concernée et analysez la situation.

Cas B – Une autorisation existe, mais la personne retire son accord ou s'oppose à la diffusion. Vérifiez la portée de son accord et la base juridique de chaque traitement. Sur le plan relationnel, retirer rapidement une image de votre communication est souvent préférable à un conflit. Les obligations exactes peuvent varier : faites valider les cas sensibles.

Cas C – La photographie a été transmise ou repartagée. Retirez ce que vous contrôlez ; identifiez les destinataires concernés et examinez les suites qui s'imposent. Vous pouvez contacter un partenaire, mais

ne prétendez pas contrôler un partage autonome, un imprimé déjà distribué ou la désindexation immédiate d'un moteur.

Question de délai : en matière de droits RGPD, la règle générale est une réponse dans les meilleurs délais et, en principe, **au plus tard sous un mois** ; des exceptions et prolongations encadrées existent. Votre procédure interne peut viser une prise en charge sous 48 h et un retrait de vos propres supports sous 7 jours, mais ces chiffres ne doivent jamais être présentés comme des délais légaux universels.

Étape 5 – Confirmez par écrit et fermez le dossier

Une fois les actions terminées, envoyez un récapitulatif exact : ce qui a été retiré, ce qui reste à traiter, ce qui dépend d'autres acteurs et comment vous joindre. Gardez la trace de la demande et de son traitement selon votre politique de conservation.

Message de confirmation :

MESSAGE À COPIER

Bonjour [Prénom],
À la suite de votre demande du [date], j'ai retiré les photographies concernées de [liste des supports] le [date]. [Si applicable : j'ai également contacté [partenaire] au sujet de sa publication.]
Je ne peux pas supprimer directement les éventuels repartages effectués par des tiers indépendants ou les exemplaires imprimés déjà distribués. Si vous identifiez un lien que je gère encore, envoyez-le-moi et je le vérifierai.
Bien cordialement,
[Signature]

Trois erreurs qui rendent la situation plus difficile

1. **Répondre « vous avez signé » sans relire le document.** Le périmètre de l'autorisation compte plus que la simple présence d'une signature.
2. **Supprimer une publication et oublier les autres.** Une image peut être sur votre site, vos réseaux, un PDF commercial et une campagne publicitaire.
3. **Détruire toute trace du dossier.** Distinguez retrait de la diffusion publique, effacement des données et conservation limitée des éléments nécessaires à la gestion de la demande ou à la défense de droits.

Votre mini-procédure à afficher dans le studio

- ☐ J'accuse réception et j'identifie la demande.
- ☐ Je retrouve l'autorisation et les documents de séance.
- ☐ Je liste les supports et les responsables concernés.
- ☐ Je traite chaque support et je note la date des actions.
- ☐ J'envoie une confirmation claire.
- ☐ Je ferme le dossier, avec une conservation justifiée des preuves utiles.

La question à vous poser : si un ancien client écrit demain, combien de temps vous faudra-t-il pour retrouver son autorisation *et* l'ensemble des publications concernées ?

Et pour éviter de revivre cette situation ?

Le meilleur traitement d'une demande commence avant la publication : expliquer les usages, formaliser l'autorisation, pouvoir retrouver le document et savoir où les images sont diffusées.

- **Votre prochain document** : le générateur gratuit d'autorisation de droit à l'image de Shooting Pilot, sans création de compte : shootingpilot.com/outils/cession-de-droit-a-l-image
- **Votre méthode** : le guide 3 de ce kit, *Le droit à l'image en 4 moments*, installe la routine qui évite la plupart des demandes.

Le générateur produit un modèle PDF à faire signer ; il ne remplace ni une validation juridique adaptée ni un système de suivi de toutes vos diffusions.

POUR ALLER PLUS LOIN — RÉFÉRENCES OFFICIELLES

- Service-Public, « Droit à l'image et respect de la vie privée » : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103
- CNIL, « Demander le retrait de votre image en ligne » : cnil.fr/fr/demander-le-retrait-de-votre-image-en-ligne
- CNIL, « Les droits des personnes sur leurs données » : cnil.fr/fr/passer-l'action/les-droits-des-personnes-sur-leurs-donnees



SHOOTING PILOT

KIT DROIT À L'IMAGE · GUIDE 2 / 5

02

Puis-je publier cette photo ?

L'arbre de décision du photographe professionnel

Une méthode de vérification avant Instagram, votre site, une publicité ou le portfolio d'un partenaire.

POUR QUI

Mariage, portrait, famille, corporate et événementiel.

TEMPS

Lecture 7 min · 60 s avant chaque publication

VOTRE RÉSULTAT

Un arbre de décision, huit cas pratiques et une fiche réflexe.

À LIRE AVANT DE COMMENCER

Repères pratiques, pas avis juridique. La réponse dépend de l'identifiabilité, du contexte, du type de diffusion et des droits applicables. Cette grille est volontairement prudente : elle aide à repérer les points à vérifier, elle ne délivre pas d'autorisation automatique.

La question n'est pas « ai-je pris la photo ? »

Vous avez composé, déclenché, retouché et livré l'image. Vous disposez potentiellement de droits d'auteur sur votre photographie. **Cela ne répond pas, à lui seul, à la question de sa publication lorsqu'une personne est identifiable.** Les droits liés à l'image des personnes et les règles relatives aux données personnelles méritent un examen distinct.

L'arbre de décision – cinq portes, dans cet ordre

PORTE 1 – Une personne est-elle identifiable ?

- **Non, a priori** : le droit à l'image d'une personne reconnaissable pose moins de difficultés ; vérifiez tout de même le contexte, les autres droits en présence et les informations indirectement identifiantes.
- **Oui ou doute sérieux** : passez à la porte 2. Un visage n'est pas le seul moyen d'identifier une personne : contexte, tatouage, tenue ou légende peuvent suffire.

PORTE 2 – Pourquoi et où voulez-vous publier ?

- Portfolio du photographe, site, réseau professionnel : communication promotionnelle.
- Campagne sponsorisée, affiche, brochure : usage publicitaire ou commercial plus spécifique.
- Site d'un client, d'un lieu de mariage ou d'une marque : **nouveau bénéficiaire**, potentiellement nouvel usage et droits distincts.
- Presse / information du public : règles et appréciations spécifiques, à ne pas confondre avec un portfolio publicitaire.

PORTE 3 – Avez-vous une autorisation adaptée à cet usage précis ?

Cherchez le document et lisez ses paramètres : images ou séance concernées, finalité, supports, bénéficiaire, durée, territoire, éventuelle rémunération. **Une autorisation pour votre portfolio ne couvre pas automatiquement la publicité d'une marque.** Si le document ne vise pas l'usage envisagé, ne déduisez pas un accord du silence.

PORTE 4 – Y a-t-il d'autres personnes ou un mineur sur l'image ?

Une autorisation de vos mariés n'autorise pas, à elle seule, la publication individualisée d'un invité. Pour les mineurs, vérifiez qui exerce l'autorité parentale, recueillez les accords adaptés à la diffusion envisagée et prenez en compte la volonté de l'enfant selon sa maturité. Pour une utilisation publique promotionnelle, **solliciter les deux titulaires de l'autorité parentale lorsqu'ils l'exercent conjointement est la précaution la plus protectrice**, sans prétendre que toute situation de droit impose mécaniquement deux signatures.

PORTE 5 – Pouvez-vous justifier et retrouver votre décision ?

Notez la date, le support et la version de l'autorisation. Si vous devez chercher une heure dans une boîte mail, le document n'est pas opérationnel. Si l'un des points reste ambigu, sollicitez un accord adapté ou choisissez une autre image.

DANS SHOOTING PILOT

Les portes 3 et 5, réglées avant la publication

Dans la galerie client, Shooting Pilot pose la question à votre place : « Autorisez-vous la publication des photos de cette séance ? ». Vous choisissez le moment, avant l'ouverture de la galerie ou après que le client a vu ses photos. Sa réponse est horodatée et, s'il passe commande après avoir accepté, un PDF d'autorisation est rattaché à sa commande. Le jour où vous hésitez devant le bouton « Publier », la réponse est déjà dans le dossier.

Décision finale : trois états utiles

État	Ce que cela signifie	Action
Prêt à publier	Usage et personnes concernés vérifiés, justificatifs disponibles, autres obligations examinées	Publiez en enregistrant le support et la date
À compléter	Pièce manquante, tiers identifiable, bénéficiaire ou durée imprécis	Demandez un accord complémentaire / faites vérifier
À suspendre	Opposition connue, mineur sans garanties suffisantes, usage publicitaire non prévu ou litige	Ne publiez pas avant résolution

Ces états sont des **décisions internes de prudence**, pas une qualification juridique officielle.

Huit situations – le bon réflexe

1. Le portrait d'une cliente sur votre Instagram

L'accord pour réaliser la séance ne vaut pas automatiquement accord pour promouvoir votre studio. **Vérifiez une autorisation correspondant à ce compte et à cet usage.**

2. Les mariés ont accepté, mais dix invités sont reconnaissables

L'autorisation des mariés ne se substitue pas aux droits des invités. Pour les plans serrés, sollicitez l'accord des personnes concernées. Les vues d'ensemble nécessitent une appréciation du contexte ; ne traitez pas la foule comme un « consentement collectif ».

3. Une photo d'enfant pour votre site

Ne présumez pas que le parent présent peut autoriser seul toute diffusion promotionnelle. Clarifiez l'autorité parentale, sécurisez les accords nécessaires et écoutez l'enfant selon son âge. **En cas de désaccord parental connu : suspendez la publication.**

4. Un portrait corporate que l'entreprise veut sur sa page « Équipe »

Séparez la question de vos droits d'auteur (utilisation par l'entreprise) de celle des droits à l'image des collaborateurs. Vérifiez les accords et la finalité de la publication. Une autorisation donnée seulement au photographe n'autorise pas automatiquement l'employeur.

5. Une marque souhaite sponsoriser la photographie

Le passage d'un portfolio à une publicité constitue un changement majeur. Prévoyez un accord spécifique avec la personne photographiée et un cadre clair pour l'exploitation de votre photographie par la marque.

6. Une personne passe à l'arrière-plan d'une scène de rue

L'identifiabilité, la place de la personne dans l'image, le contexte et la finalité de diffusion comptent. Évitez les règles trop faciles du type « dans la rue, tout est permis » ou « toute silhouette exige un formulaire ».

7. Un reportage dans une salle privée

L'autorisation du lieu ou de l'organisateur ne remplace pas nécessairement celle des personnes. Distinguez captation, information des participants et diffusion promotionnelle des portraits.

8. Une photo déjà autorisée pour le site part chez un wedding planner

Vous changez le bénéficiaire de la publication. Ne transmettez pas automatiquement une image identifiable pour sa communication sans vérifier l'autorisation de la personne et les conditions d'exploitation de votre photographie.

La fiche réflexe à conserver avant chaque publication

- ☐ Je peux identifier les personnes concernées et les éventuels mineurs.
- ☐ Je connais la finalité exacte : portfolio, communication client, publicité, presse.
- ☐ Je connais le compte, le support et la personne qui publiera.
- ☐ L'autorisation existante vise bien cet usage, ou la situation a été juridiquement examinée.
- ☐ Je peux retrouver le justificatif et sa date.
- ☐ Je connais la marche à suivre en cas de demande de retrait.

Ma règle de studio : « Si je ne sais pas expliquer en une phrase pourquoi cet usage est couvert, je vérifie avant de cliquer sur Publier. »

Petit exercice : vos 10 dernières publications

Prenez les dix dernières photos de votre compte professionnel. Pour chacune, écrivez : **photo — personnes reconnaissables — support — justificatif — point à clarifier**. Comptez les publications pour lesquelles vous savez retrouver une autorisation adaptée. Ce nombre vous indique la solidité de votre méthode, **pas un niveau officiel de risque juridique**.

Votre prochain pas

Pour vos prochaines séances, commencez par un document clair et archivé :

shootingpilot.com/outils/cession-de-droit-a-l-image. Le générateur gratuit crée un PDF à compléter et à faire signer, sans compte. Adaptez-le aux besoins spécifiques : publicité d'un tiers, durée particulière et exploitation par un partenaire exigent parfois un document sur mesure.

Pour faire le point sur ce qui est déjà en ligne, essayez aussi l'audit interactif en 12 questions :

shootingpilot.com/outils/audit-droit-a-l-image

SOURCES UTILES

- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103
- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38464
- legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049164419



SHOOTING PILOT

KIT DROIT À L'IMAGE · GUIDE 3 / 5

03

Le droit à l'image en 4 moments

Le playbook pour ne plus improviser à chaque séance

Avant la réservation, pendant le shooting, à la livraison et avant la publication.

POUR QUI

Photographes indépendants avec un calendrier de séances régulier.

TEMPS

Lecture 9 min · installation 45 min

VOTRE RÉSULTAT

Un processus reproductible, quatre checklists, un message et une phrase prêts à l'emploi.

À LIRE AVANT DE COMMENCER

À savoir. Ce document propose des pratiques d'organisation, pas une garantie de conformité ni une consultation juridique. Les autorisations et les traitements de données doivent être adaptés aux personnes et usages réels.

Le véritable problème n'est pas de trouver un modèle Word

Vous avez peut-être déjà un formulaire d'autorisation. Pourtant, il reste à **le proposer au bon moment, le faire signer, le retrouver et vérifier ce qu'il couvre lorsque vous publiez**. Un modèle isolé résout une tâche. Une méthode résout la répétition.

Imaginez votre prochain mois : séances famille, mariage, portrait corporate, nouveau-né. Pour chaque dossier, vous avez les mêmes quatre rendez-vous avec le droit à l'image. Voici quoi faire, et quand.

Moment 1 – Avant la séance : expliquer avant de demander

Objectif : que la publication ne soit jamais une surprise lors de la livraison.

1. Décrivez les usages envisageables : site du studio, réseaux professionnels, portfolio, éventuellement supports imprimés.
2. Précisez que la publication nécessite un accord adapté et que le client peut refuser les usages promotionnels qui reposent sur son autorisation.
3. Posez deux questions avant le jour J : **des mineurs seront-ils photographiés ? d'autres personnes que le client apparaîtront-elles ?**
4. Préparez un document correspondant à la séance et aux supports prévus.

Message de préparation :

MESSAGE À COPIER

Bonjour [Prénom],
Avant notre séance du [date], un point pratique : je propose parfois de présenter une sélection de mes photographies sur mon site ou mes réseaux professionnels. Cette publication fait l'objet d'une autorisation distincte, que vous êtes libre de ne pas donner. Cela ne change pas la prestation convenue.
Je vous communiquerai le document précisant les supports envisagés pour que vous puissiez en prendre connaissance avant la séance.
À bientôt, [Signature]

Checklist :

- ☐ J'ai annoncé les usages possibles sans les imposer.
- ☐ Les personnes et mineurs potentiellement photographiés sont identifiés.
- ☐ Le document correspond au type de séance.
- ☐ Le client a eu le temps de lire et de poser ses questions.

Moment 1 dans Shooting Pilot

Le questionnaire de préparation part avant la séance : le client le remplit depuis son téléphone, sans créer de compte. Ajoutez-y vos deux questions, « des mineurs seront-ils photographiés ? » et « d'autres personnes apparaîtront-elles ? ». Vos modèles de contrat, signés en ligne avec le devis, peuvent annoncer vos usages de publication ; l'autorisation elle-même reste un document distinct, que le client est libre de refuser.

Moment 2 – Le jour J : recueillir les bons accords

Objectif : ne pas vous retrouver trois semaines après le shooting à relancer des signatures.

1. Reprenez le périmètre des usages avec le client ; ne présentez pas la signature comme une simple formalité administrative.
2. Faites signer et dater avant toute diffusion envisagée, idéalement au début de la séance lorsque le contexte s'y prête.
3. Si des invités, collègues ou proches sont individualisés et que vous souhaitez les mettre en avant, vérifiez leur situation plutôt que de présumer leur accord.
4. Pour les mineurs, vérifiez l'autorité parentale et adoptez une pratique prudente : en communication promotionnelle, rechercher l'accord des titulaires qui l'exercent conjointement.
5. Ne conditionnez pas arbitrairement l'exécution de la prestation au consentement à la publication promotionnelle.

Phrase utile sur place :

PHRASE À UTILISER

« Cette autorisation concerne uniquement la diffusion précisée dans le document. Vous pouvez choisir de ne pas autoriser la publication de votre image ; nous réalisons la séance comme prévu. »

Checklist :

- ☐ Le signataire et sa qualité sont vérifiés.
- ☐ L'objet, la finalité et les supports sont compris.
- ☐ Les signatures et dates sont recueillies si nécessaires.
- ☐ Les personnes non couvertes sont signalées dans le dossier.

Moment 3 – À la livraison : retrouver plutôt que rechercher

Objectif : accéder à la bonne autorisation même deux ans après.

Choisissez un seul emplacement sécurisé par dossier client. Nommez vos documents de façon constante :

2026-10-21_NOM-Prenom_autorisation-image.pdf

Ajoutez quatre champs à votre tableau client : **autorisation reçue ? – date ? – usages couverts ? – présence de mineurs / tiers ?** Conservez les fichiers selon une durée définie et justifiable, avec

sauvegarde et accès limité aux personnes qui en ont besoin.

Mini-test : choisissez une séance de plus de six mois. Pouvez-vous produire le justificatif sans fouiller dans des dizaines de messages ? Si non, standardisez l'archivage avant d'ajouter de nouveaux outils.

Checklist :

- ☐ Le document est lié au dossier de séance.
- ☐ Les champs de suivi sont renseignés.
- ☐ Le fichier est sauvegardé et accessible de façon sécurisée.
- ☐ Les durées de conservation sont réfléchies.

 DANS SHOOTING PILOT

Moment 3 dans Shooting Pilot

Dans la galerie client, Shooting Pilot pose la question à votre place : « Autorisez-vous la publication des photos de cette séance ? ». Vous choisissez le moment, avant l'ouverture de la galerie ou après que le client a vu ses photos. Sa réponse est horodatée et, s'il passe commande après avoir accepté, un PDF d'autorisation est rattaché à sa commande.

Moment 4 – Avant de publier : vérifier le cas réel

Objectif : ne jamais extrapoler une autorisation au-delà de ce qu'elle vise.

Posez trois questions : **qui est reconnaissable ? qui publie et où ? quelle pièce couvre cet usage ?** S'il y a un mineur, un nouvel usage publicitaire ou un partenaire qui souhaite republier, refaites l'analyse.

Notez dans votre dossier : **image / lien / support / date de publication / autorisation associée**. Ce registre très simple accélère les vérifications et les demandes de retrait futures.

Checklist :

- ☐ Personnes visibles et contexte vérifiés.
- ☐ Support et finalité prévus dans le dossier.
- ☐ Une version vérifiable de l'autorisation est disponible.
- ☐ Publication enregistrée dans le suivi.

Bonus – Le protocole de retrait en quatre lignes

1. Accusez réception de la demande rapidement, sans débat à chaud.
2. Retrouvez les accords, les images et les liens publiés.
3. Examinez les droits concernés ; retirez ou adaptez sans tarder les contenus lorsque c'est requis.
4. Confirmez les actions, leurs limites et les éventuels points restant à traiter.

Pour les demandes relevant du RGPD, la réponse intervient en principe dans un délai maximal d'un mois, sous réserve des règles applicables et des exceptions. Fixez-vous des délais internes plus ambitieux si possible, sans les confondre avec la loi.

Installez la méthode en sept jours

Jour	Une action de 10 à 15 minutes	Résultat
J1	Relire votre devis et votre email de confirmation	La publication n'est plus une surprise
J2	Identifier vos 3 usages promotionnels habituels	Périmètre explicite
J3	Vérifier votre modèle d'autorisation	Document prêt
J4	Préparer la question « mineurs / tiers »	Meilleure anticipation
J5	Créer le dossier et le nommage	Archivage stable
J6	Ajouter 4 colonnes au suivi des séances	Suivi visible
J7	Tester le processus sur un dossier récent	Première boucle complète

Le point de bascule : la répétition

Sur le papier, vous pouvez tout faire avec un modèle texte et un tableau de suivi. **C'est une bonne solution de départ.** Mais plus le nombre de séances augmente, plus le coût des petites manipulations répétées devient visible.

Vous pouvez générer gratuitement un premier document adapté à votre séance ici :

shootingpilot.com/outils/cession-de-droit-a-l-image

Commencez par la méthode ; choisissez l'outil ensuite. Quand la répétition pèse, la page suivante montre ce que Shooting Pilot prend en charge.

SOURCES POUR APPROFONDIR

- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103
- cnil.fr/fr/les-bases-legales/consentement
- cnil.fr/fr/passer-laction/les-droits-des-personnes-sur-leurs-donnees



SHOOTING PILOT

KIT DROIT À L'IMAGE · GUIDE 4 / 5

04

Vos photos publiées sont-elles vraiment couvertes ?

L'audit droit à l'image de votre portfolio — 12 questions, 6 minutes

Le diagnostic qui transforme « je crois que c'est bon » en plan d'action concret.

POUR QUI

Photographes indépendants avec un portfolio sur leur site, Instagram, Facebook ou d'autres supports.

TEMPS

Score en 6 min · inventaire en 20 min

VOTRE RÉSULTAT

Une évaluation de votre organisation documentaire, une liste de séances à vérifier et un plan de régularisation.

À LIRE AVANT DE COMMENCER

Avertissement. Ce test est un **auto-diagnostic de pratiques documentaires**, pas un audit juridique, une certification de conformité ni une mesure du risque de condamnation. Un bon score ne garantit pas que vos publications sont autorisées ; un score faible ne signifie pas automatiquement qu'elles sont illicites. Les cas délicats nécessitent une analyse individualisée par un professionnel du droit.

Avant de commencer : cinq repères qui changent la donne

- 1. Être l'auteur d'une photographie n'emporte pas automatiquement le droit de publier l'image d'une personne identifiable.** Vous devez distinguer les droits d'auteur et les droits des personnes représentées.
- 2. Un document signé est utile seulement si vous savez ce qu'il couvre et si vous pouvez le retrouver.** La précision de la finalité et des supports compte autant que la signature.
- 3. Il n'existe pas une autorisation universelle pour tous les usages.** Votre portfolio, une affiche d'une marque, une publicité sponsorisée et le site d'un client ne sont pas interchangeables.
- 4. Les mineurs et les tiers méritent une vérification particulière.** Le client qui paie la séance n'est pas nécessairement habilité à décider pour toutes les personnes identifiables sur les images.
- 5. Une photographie identifiable peut aussi relever du RGPD.** Information, sécurité, conservation et traitement des demandes doivent être organisés selon la situation.

Les 12 questions

Règle du jeu : cochez **Oui** uniquement si vous pouvez le démontrer dans votre organisation actuelle. **Non / Je ne sais pas** vaut zéro. Chaque Oui vaut 1 point. Ce score mesure la traçabilité de vos pratiques, non la légalité de chaque photo.

#	Question	Oui
1	Pour une image choisie au hasard sur mon site, je peux retrouver en cinq minutes les documents liés à sa publication.	☐
2	Mes documents décrivent explicitement les usages et supports que j'utilise aujourd'hui.	☐
3	Avant de publier, je vérifie que l'accord ou le fondement applicable correspond à cet usage.	☐
4	Pour les publications de mineurs, je vérifie l'autorité parentale et je documente les accords adaptés au contexte.	☐
5	Je dispose d'une procédure écrite pour recevoir et traiter une demande de retrait.	☐
6	Je distingue clairement mes publications de celles faites au profit d'un tiers ou d'une marque.	☐
7	Je vérifie les autres personnes reconnaissables : invités, proches, salariés, passants.	☐
8	Les autorisations et justificatifs sont rangés dans les dossiers clients, pas éparpillés entre plusieurs boîtes mail.	☐
9	Mes clients reçoivent une information claire sur les utilisations envisagées de leurs images.	☐
10	Mes publicités payantes sont vérifiées séparément de mes publications de portfolio.	☐
11	Je sais dater les autorisations reçues et retrouver la version applicable.	☐
12	Je suis capable de lister où sont publiées les photos d'une séance donnée.	☐

Mon score : _____ / 12

Votre lecture du score

Score	Lecture organisationnelle	Votre priorité
0 à 3	Les preuves et procédures sont difficiles à retrouver	Stabiliser les séances à venir et inventorier le plus visible
4 à 7	Les pratiques existent mais sont irrégulières	Corriger les lacunes principales, puis formaliser l'archivage
8 à 10	L'organisation est structurée, avec des angles morts possibles	Tester le traitement des cas particuliers et des retraits
11 à 12	Le dispositif documentaire paraît mature	Contrôler par échantillonnage, tenir les modèles à jour

Important : une seule publication sensible peut exiger une action rapide, même avec 12/12. Regardez toujours les réponses individuelles, pas seulement le total.

Votre véritable indicateur : les séances à vérifier

Ouvrez votre portfolio et votre Instagram. Repérez d'abord les **20 images les plus visibles** : accueil du site, galeries principales, publications épinglées, publicités actives. Pour chacune, retrouvez les éléments qui justifient les usages en cours.

Nombre de séances avec un point documentaire à clarifier : _____

Ce nombre n'est pas un nombre de publications illégales. C'est votre **liste de travail**, que vous pouvez traiter de manière ordonnée.

Le tableau de suivi à copier

Client / séance	Personnes identifiables	Publication	Justificatif	Point à vérifier	Action
_____	_____	_____	Oui / Non / À vérifier	_____	_____
_____	_____	_____	Oui / Non / À vérifier	_____	_____
_____	_____	_____	Oui / Non / À vérifier	_____	_____

Statuts conseillés : « vérifié », « autorisation complémentaire à demander », « publication suspendue », « suppression effectuée », « analyse juridique requise ».

Rattraper sans immobiliser votre studio

Vague 1 – Ce qui se voit le plus

Commencez par la page d'accueil, les photos de couverture, vos meilleures galeries et les publicités actives. Ce sont les usages les plus faciles à inventorier et à documenter. Pour une image incertaine, demandez un accord approprié ou suspendez sa diffusion le temps de clarifier la situation.

Vague 2 – Les cas les plus sensibles

Examinez ensuite les photos d'enfants, les invités photographiés en gros plan, les images diffusées au profit de marques et les publications faisant l'objet d'une objection connue. N'inventez pas de règle simple : documentez les faits et recherchez un avis juridique en cas d'incertitude importante.

Vague 3 – Le reste, au fil des semaines

Bloquez trente minutes par semaine jusqu'à traitement de votre inventaire. Mettez ensuite en place le protocole de contrôle en amont : votre objectif n'est pas de corriger éternellement le passé, mais de ne plus accumuler de nouveaux dossiers incertains.

Pour ne plus alimenter la liste

Rattraper le passé est un chantier ; ne plus créer de nouveaux dossiers incertains est une habitude. Dans la galerie client, Shooting Pilot pose la question à votre place : « Autorisez-vous la publication des photos de cette séance ? ». Vous choisissez le moment, avant l'ouverture de la galerie ou après que le client a vu ses photos. Sa réponse est horodatée et, s'il passe commande après avoir accepté, un PDF d'autorisation est rattaché à sa commande.

Les 10 points à vérifier dans une autorisation

- ☐ Identité du photographe et de la personne photographiée.
- ☐ Identification précise de la séance ou des images concernées.
- ☐ Finalité de l'utilisation et publication envisagée.
- ☐ Liste des supports et des comptes concernés.
- ☐ Situation des mineurs et des représentants légaux, si applicable.
- ☐ Durée de l'utilisation envisagée et, si pertinent, territoire.
- ☐ Contrepartie éventuelle ou gratuité de l'autorisation.
- ☐ Utilisation par des tiers : permise, exclue ou soumise à un nouvel accord.
- ☐ Modalités de contact pour une demande relative à l'image et aux données.
- ☐ Date, identité des signataires et preuve de l'accord.

Ce sont des **points de relecture**, pas une formule magique ni une liste exhaustive de toutes les obligations applicables.

Trois messages prêts à adapter

Avant la séance

MESSAGE À COPIER

Bonjour [Prénom],
Pour préparer notre séance du [date], je vous adresserai un document séparé présentant les utilisations promotionnelles éventuelles de vos images. Vous pourrez accepter ou refuser ces utilisations sans modifier la séance prévue.
À bientôt, [Signature]

Pour régulariser un usage existant

MESSAGE À COPIER

Bonjour [Prénom],

Je mets actuellement à jour les autorisations liées à mon portfolio. Une photo de notre séance du [date] apparaît sur [support / lien]. Je voudrais vérifier avec vous si vous acceptez son maintien pour l'usage précisément décrit dans le document joint. Vous êtes entièrement libre de refuser ; sans accord adapté, je suspendrai cette utilisation.

Merci pour votre retour, [Signature]

En cas de demande de retrait

MESSAGE À COPIER

Bonjour [Prénom],

J'ai bien reçu votre demande. Je vérifie les publications que je contrôle ainsi que les éléments de votre dossier, et je vous confirmerai les actions effectuées. Si vous avez des liens particuliers, vous pouvez me les transmettre.

Bien cordialement, [Signature]

Faites une seule chose aujourd'hui

Choisissez **une** photo publiée et chronométrez le temps nécessaire pour retrouver l'autorisation pertinente. Si vous n'y parvenez pas, simplifiez votre système de classement. Si vous la retrouvez, vérifiez son périmètre réel. Vous aurez déjà progressé plus qu'en lisant une énième discussion contradictoire sur les réseaux.

- **Un audit interactif en ligne** (12 questions, score immédiat) : shootingpilot.com/outils/audit-droit-a-l-image
- **Un modèle de document pour votre prochaine séance**, gratuit et sans inscription : shootingpilot.com/outils/cession-de-droit-a-l-image

RÉFÉRENCES OFFICIELLES

- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103
- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38464
- cnil.fr/fr/passer-laction/les-droits-des-personnes-sur-leurs-donnees



SHOOTING PILOT

KIT DROIT À L'IMAGE · GUIDE 5 / 5



05

Votre modèle d'autorisation vous protège-t-il vraiment ?

La grille de relecture en 10 points pour photographes

Repérez les formulations floues, améliorez votre modèle et cessez de confondre « document signé » et « usage couvert ».

POUR QUI

Photographes qui possèdent déjà un formulaire, souvent récupéré en ligne ou dans un groupe professionnel.

TEMPS

Relecture 10 min · corrections 20 min

VOTRE RÉSULTAT

Une grille notée, un exemple commenté et un canevas à faire adapter et valider.

À LIRE AVANT DE COMMENCER

Important. Cette grille aide à identifier des points de vigilance. Elle ne permet pas de conclure à la validité d'un contrat ni à l'issue d'un litige. Le canevas ci-dessous est volontairement incomplet : il **ne doit pas être signé tel quel**. Pour un modèle réutilisé auprès de clients, et a fortiori pour des mineurs, de la publicité ou des exploitations par des tiers, une vérification juridique adaptée reste conseillée.

Vous avez un modèle. Très bien. Mais que dit-il exactement ?

« J'autorise le photographe à utiliser mon image sur tous supports. » Cette phrase paraît simple et rassurante. Pourtant, elle laisse plusieurs questions ouvertes : pour quel usage ? quels comptes ? quelle période ? quel bénéficiaire ? la publicité sponsorisée est-elle comprise ?

La vraie question n'est pas « ai-je un PDF signé ? », mais « puis-je démontrer que cette utilisation précise était comprise dans l'accord ? »

Grille d'auto-relecture : 10 blocs, 20 points

Pour chaque bloc : **0 = absent**, **1 = présent mais imprécis**, **2 = suffisamment décrit pour votre usage et à vérifier juridiquement**.

#	Élément à contrôler	0 / 1 / 2
1	Personnes désignées : photographe, sujet, représentants le cas échéant	—
2	Photographies ou séance identifiées (date, lieu, type)	—
3	Finalité explicitée (présenter le travail, publicité, autre)	—
4	Supports et comptes de diffusion précisés	—
5	Situation des mineurs et autorité parentale prise en compte	—
6	Durée d'utilisation et paramètres territoriaux envisagés	—
7	Caractère gratuit / contrepartie expliqués	—
8	Réutilisation par une marque, un lieu ou un autre tiers clarifiée	—
9	Contact et traitement des demandes relatifs aux images / données expliqués	—
10	Date, version du document et éléments de preuve de l'accord	—

Total : _____ / 20

0-7 : de nombreuses informations manquent à votre document. **8-14** : base présente, mais certaines utilisations sont difficiles à relier à l'accord. **15-20** : document apparemment structuré, sans garantie juridique. **Ce barème évalue la complétude de votre rédaction, pas votre protection devant un tribunal.**

Avant / après : comprendre une réécriture utile

Avant – exemple de formulation trop vague

PHRASE À UTILISER

« J'autorise [studio] à utiliser toutes mes photos sur tous supports, gratuitement et sans limitation. »

Quatre problèmes immédiats : les photos ne sont pas identifiées ; aucune finalité n'est décrite ; « tous supports » ne permet pas au signataire de visualiser les diffusions ; la durée et les conséquences d'un retrait ne sont pas expliquées de manière intelligible.

Après – exemple de structure plus claire, à compléter

Images concernées : photographies de la séance [type] du [date] à [lieu], identifiées par [référence / galerie].

Utilisation envisagée : présentation du travail du photographe [nom commercial], à l'exclusion de toute exploitation publicitaire par un tiers non expressément prévue.

Supports : site [domaine], portfolio [adresse], compte Instagram professionnel [identifiant], compte Facebook professionnel [identifiant], [autres supports précisément décrits].

Durée et territoire : [durée et périmètre choisis, expliqués et juridiquement validés].

Autres bénéficiaires : [aucun / liste précise + autorisation distincte].

Demandes : pour toute question ou demande relative à la diffusion, contact [adresse professionnelle] ; les droits applicables seront examinés selon la situation.

Accord : identité, date, consentement ou autorisation selon le cas, signatures nécessaires.

Ce texte illustre la **méthode de précision**. Ce n'est pas un formulaire complet, et il ne remplace pas les autres mentions nécessaires au regard de votre activité, notamment celles liées aux données personnelles.

DANS SHOOTING PILOT

Après la relecture : annoncer, puis recueillir

Dans Shooting Pilot, vos modèles de contrat, signés en ligne avec le devis, annoncent vos usages de publication, avec des variables remplies automatiquement (nom, date, séance) ou complétées par le client. L'accord, lui, reste distinct : la galerie client peut demander au client s'il autorise la publication, et sa réponse est horodatée.

Les quatre erreurs de formulation à corriger aujourd'hui

1. « Tous supports » sans détail

Écrivez les supports que vous utilisez effectivement : votre domaine, vos comptes professionnels, vos plaquettes, vos campagnes éventuelles. Pour des supports futurs très différents, prévoyez un nouvel accord plutôt qu'une extension silencieuse.

2. « Pour toute utilisation » alors que vous ne faites que du portfolio

Séparez la communication de votre propre studio et la communication d'un client ou d'une marque. Il faut également examiner les droits d'auteur sur la photographie quand un tiers souhaite l'exploiter.

3. Les signatures des mineurs gérées au dernier moment

Recensez les enfants concernés et clarifiez qui exerce l'autorité parentale. Le Code civil prévoit que les parents protègent en commun le droit à l'image de leur enfant et l'associent à son exercice selon sa maturité. Pour une publication promotionnelle, faites vérifier les accords nécessaires selon la situation et privilégiez la prudence en cas de désaccord.

4. Une durée illimitée présentée comme automatiquement valable

Ne confondez pas une durée inscrite dans le formulaire et une clause nécessairement adaptée à tous les usages. Une durée suffisamment intelligible, proportionnée à la finalité et relue juridiquement est préférable à une formule copiée sans réflexion.

Le cas pratique qui révèle les failles

Une cliente a accepté que vous publiiez son portrait sur votre site. Six mois plus tard, une marque repère la photographie et souhaite l'utiliser dans une annonce sponsorisée.

Vous devez poser trois questions distinctes :

1. **Droits de la personne photographiée** : a-t-elle autorisé une promotion commerciale par cette marque, sur ces supports et selon ces conditions ?
2. **Droits sur la photographie** : avez-vous négocié et formalisé l'exploitation de votre travail par la marque ?
3. **Données personnelles** : avez-vous identifié le cadre applicable à cette nouvelle diffusion ?

Le « oui » initial donné pour votre site ne dispense pas de ces vérifications.

Votre feuille de correction – 20 minutes

Minutes 0 à 5 : retrouvez le modèle envoyé lors de votre dernière séance. **Minutes 5 à 10** : notez les dix blocs et encerclez les « 0 » et les « 1 ». **Minutes 10 à 15** : listez vos usages réels : site, Instagram, publicité, plaquette, partenaires. **Minutes 15 à 20** : préparez la liste des clauses à clarifier avec un juriste, et créez une version de travail datée.

Ce que vous devez avoir à la fin : une liste concrète de corrections, pas l'illusion qu'un nouveau copier-coller suffit.

Message prêt à envoyer en cas d'usage supplémentaire

MESSAGE À COPIER

Bonjour [Prénom],
[Nom de l'entreprise / du partenaire] souhaiterait utiliser une photographie de notre séance du [date] pour [usage, support, durée envisagée]. Votre autorisation précédente concernait [usage initial] ; je souhaite donc recueillir votre accord spécifique avant toute transmission ou publication dans ce nouveau contexte. Je vous enverrai les conditions précises, notamment [contrepartie éventuelle], pour que vous puissiez vous prononcer librement.
Bien cordialement, [Signature]

Ne recommencez pas depuis une page blanche

Shooting Pilot met à disposition un **générateur gratuit de modèle d'autorisation** :

shootingpilot.com/outils/cession-de-droit-a-l-image

Vous pouvez télécharger un PDF adapté à votre séance sans créer de compte. **Limites importantes** : un modèle standard n'est pas un document négocié pour une publicité, un territoire particulier ou une réutilisation par un tiers ; il doit être vérifié et adapté lorsque l'enjeu le justifie.

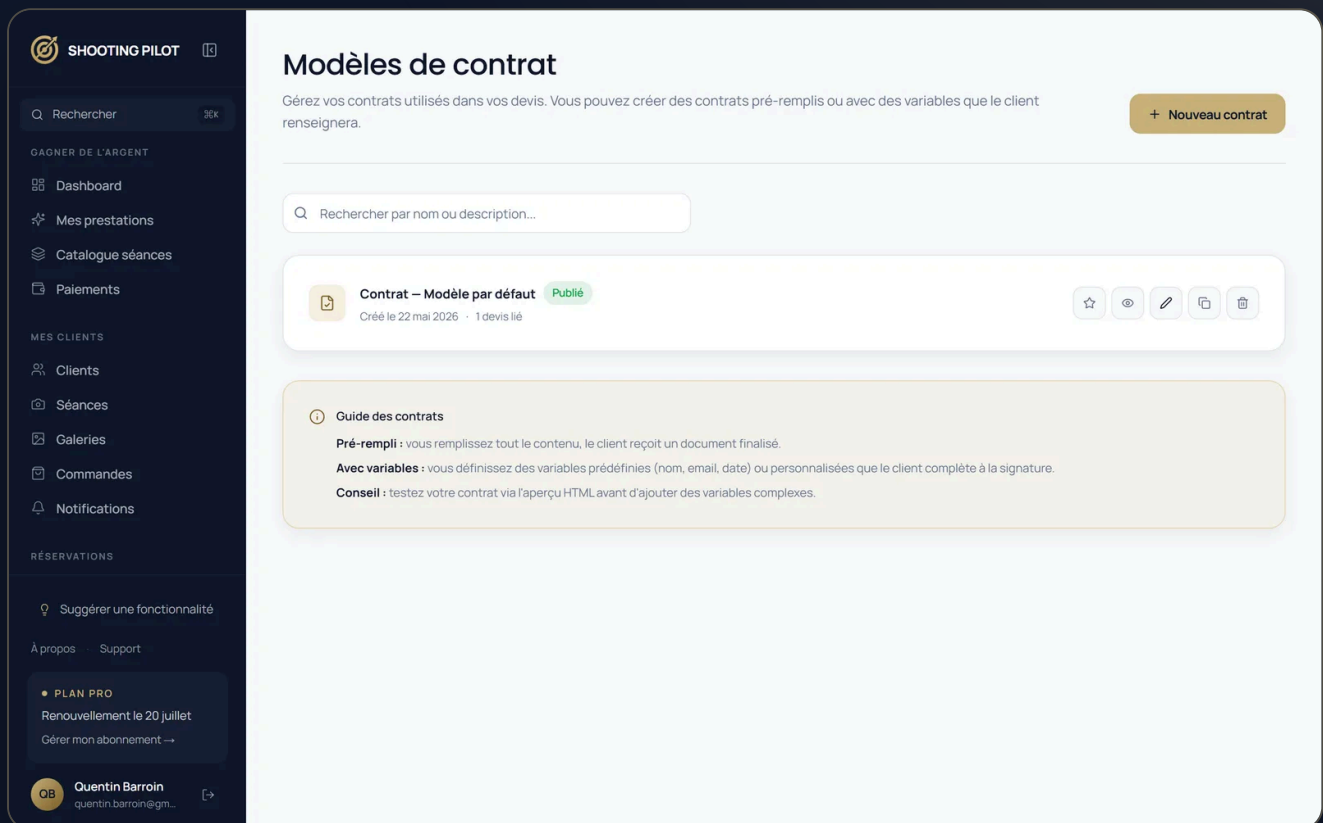
RÉFÉRENCES OFFICIELLES

- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103
- legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049164419
- cnil.fr/fr/les-bases-legales/consentement

LE LOGICIEL DERRIÈRE CE KIT

Vous photographiez. Shooting Pilot s'occupe du reste.

Ce kit vous donne la méthode. Shooting Pilot l'applique à chaque séance, du premier devis à l'autorisation de publication, et range tout dans le dossier de votre client.



Modèles de contrat

Gérez vos contrats utilisés dans vos devis. Vous pouvez créer des contrats pré-remplis ou avec des variables que le client renseignera.

+ Nouveau contrat

Rechercher par nom ou description...

Contrat - Modèle par défaut Publié

Créé le 22 mai 2026 · 1 devis lié

Guide des contrats

Pré-rempli : vous remplissez tout le contenu, le client reçoit un document finalisé.

Avec variables : vous définissez des variables prédéfinies (nom, email, date) ou personnalisées que le client complète à la signature.

Conseil : testez votre contrat via l'aperçu HTML avant d'ajouter des variables complexes.

Devis et contrats signés en ligne

Vos modèles de contrat annoncent vos usages de publication. Variables remplies automatiquement.

Questionnaire avant la séance

Le client répond depuis son téléphone, sans compte. Demandez à l'avance s'il y aura des enfants ou d'autres personnes.

Autorisation de publication en galerie

La galerie pose la question au moment que vous choisissez. Réponse horodatée, PDF rattaché à la commande.

Galerie et sélection client

Vos clients choisissent leurs photos dans une galerie privée à votre image.

Réservation en ligne

Un parcours de réservation public pour vos offres, du choix de la séance au devis.

Factures conformes

Numérotation, mentions et TVA gérées pour vous, en droit français.

Dès 29 € HT / mois

Essai gratuit, sans carte bancaire · Logiciel français pour photographes professionnels

Essayer gratuitement · shootingpilot.com/essai-gratuit

